



« Je ne peux pas me marier, je ne peux pas reconnaître la paternité de mon enfant, ni rendre visite à ma famille. Je ne peux pas travailler légalement, ni bénéficier de l'assistance sociale ou m'inscrire à l'assurance maladie. Etre sans document et sans nationalité, **c'est comme si vous n'existiez pas dans ce monde.** »

Mivtar, un apatride de l'Europe du Sud-est, cité par le Réseau Européen sur l'Apatridie.

APATRIDES : QUELLE PROTECTION EN FRANCE ET EN EUROPE ?

Conférence organisée par Forum réfugiés-Cosi

Jeudi 22 novembre 2018

Bureau de liaison du Parlement européen

288, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS (métro ligne 12 - Assemblée Nationale)

- 13h45** Accueil des participants
- 14h00** Mot d'ouverture
Jean-François PLOQUIN, Directeur Général, Forum réfugiés-Cosi
- 14h15** Introduction
Sylvie GUILLAUME, Vice-présidente du Parlement européen
- 14h30** En Europe, une protection disparate (présentation)
Nina MURRAY, Responsable politique et recherche, Réseau Européen sur l'apatridie (ENS)
- 15h00** Echanges avec la salle
- 15h15** Pause
- 15h30** En France, une protection perfectible (table ronde)
Modération : Jean-François PLOQUIN
Franck BECU, Chef du bureau sur l'apatridie, OFPRA
Frédérique DOUBLET, Cheffe du département du droit d'asile et de la protection, ministère de l'Intérieur
Caroline LALY CHEVALIER, Chargée de liaison auprès de l'OFPRA et la CNDA, Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
Claire TRIPIER, Cheffe de mission ressources, Forum réfugiés-Cosi
- 16h30** Echanges avec la salle
- 16h45** Conclusion
Paolo ARTINI, Représentant du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour la France et Monaco
- 17h00** Fin

Entrée gratuite, dans la limite des places disponibles. **Inscription obligatoire avant le 20 novembre.**